

## CONVENTION DE PARTICIPATION

À COMPLÉTER  
 EN CARACTÈRES  
 D'IMPRIMERIE

Nom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tel.: ..... Fax: .....

GSM : .....

E-mail : .....

Numéro d'entreprise (TVA) : .....

Personne contact et tél. pour la suite : .....

**Nous vous invitons à nous signaler l'adresse où vous souhaitez recevoir tout courrier si celle-ci est différente de l'adresse de facturation :** .....

## EMPLACEMENT

À cocher (min.12 m<sup>2</sup>) Je réserve .....m<sup>2</sup> (.....x 4 m) ou (.....x 8 m) conformément aux conditions de votre règlement auquel je souscris sans réserve

- Stand nu / « sol nu »
- Stand aménagé à 30 € le m<sup>2</sup> (avec tapis de sol, cloisons hauteur 2,50 m, fronton, une réserve ouverte)  
 Couleur tapis de sol :  Gris  Rouge  Bleu  Vert  Noir
- Package Bio (voir description ci-dessous)
- Remarques :

## ACTIVITÉS

Secteurs	12 > 47 m <sup>2</sup>	48 > 95 m <sup>2</sup>	96 m <sup>2</sup> et +
<input type="checkbox"/> Jardinage - Bricolage - Piscines - Articles de jardins - Énergies renouvelables	<input type="checkbox"/> 38 €	<input type="checkbox"/> 36 €	<input type="checkbox"/> 34 €
<input type="checkbox"/> Plantes et Fleurs	<input type="checkbox"/> 21 € (Attention! Minimum 54 m <sup>2</sup> d'occupation)		
<input type="checkbox"/> Package Bio (Produits liés à la thématique du salon)	<input type="checkbox"/> 625 € (stand aménagé de 16 m <sup>2</sup> comprenant cloisons, fronton, tapis de sol, frais fixes, électricité (3 000 w), coffret électrique 2 prises, 1 carte de parking, 4 badges)		

## NOUVEAUTÉ

Cartes gratuites (version électronique disponible sans supplément)

- Je désire recevoir mes cartes gratuites en version électronique par mail - diffusion illimitée **OU**
- Je désire recevoir mes cartes gratuites au format papier par courrier
- \* Stand < 24m<sup>2</sup> : je reçois 50 cartes      \* Stand 73 à 96m<sup>2</sup> : je reçois 300 cartes  
 \* Stand 25 à 48m<sup>2</sup> : je reçois 100 cartes      \* Stand > 96m<sup>2</sup> : je reçois 500 cartes  
 \* Stand 49 à 72m<sup>2</sup>: je reçois 200 cartes

## À PAYER

Location d'emplacement sol nu	m <sup>2</sup> x	=	€
Supplément de prix par coin (selon le secteur et la superficie réservée)	x 38 €	=	€
Aménagement du stand	m <sup>2</sup> x 30 €	=	€
<b>Frais obligatoires :</b>			
Insertion dans le catalogue		=	100 €
Frais de dossier		=	110 €
Forfait services (extincteur, badges, cartes d'entrée, accès gratuit aux toilettes)*		=	85 €
➤ *Badges » Stand < 23 m <sup>2</sup> = 2 • Stand 24 à 47 m <sup>2</sup> = 4 • Stand 48 à 95 m <sup>2</sup> = 6 • Stand > 96m <sup>2</sup> = 8		=	
Raccordement électrique + consommation de 1 000 W		=	115 €
Assurance responsabilité civile (minimum 20 €)	m <sup>2</sup> x 1,10 €	=	€
		=	€
Total HTVA		=	€
+ TVA 21%		+	€
		=	€

## PRODUITS EXPOSÉS

Produits	Marques	Noms des fabricants

(\* ) Vade mecum téléchargeable sur le site [jardinexpo.be](http://jardinexpo.be) ou disponible sur simple demande à LIEGE EXPO.

**N' OUBLIEZ PAS DE FAIRE UNE COPIE RECTO VERSO DE CE DOCUMENT**

Nom de la Société : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

**Cadre réservé à LIEGE EXPO :**

Stand : \_\_\_\_\_

**FOURNITURES  
SPÉCIFIQUES**

Cochez votre choix, SVP.

La fourniture débutera dès réception du paiement sur l'un des comptes cités.

**Supplément consommation électrique**

**Quantités**

**Prix  
HTVA 21 %**

Minimum 1 000 W (compris)

- ou
- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2 000 W / <b>12 €</b> | <input type="checkbox"/> 9 000 W / <b>96 €</b>   | <input type="checkbox"/> 30 000 W / <b>348 €</b> |
| <input type="checkbox"/> 3 000 W / <b>24 €</b> | <input type="checkbox"/> 12 000 W / <b>132 €</b> | <input type="checkbox"/> 36 000 W / <b>420 €</b> |
| <input type="checkbox"/> 4 500 W / <b>42 €</b> | <input type="checkbox"/> 18 000 W / <b>204 €</b> |  |
| <input type="checkbox"/> 6 000 W / <b>60 €</b> | <input type="checkbox"/> 24 000 W / <b>276 €</b> |  |

**Installations électriques à l'intérieur des stands. Jusqu'à 4 500 W :**

- Coffret divisionnaire monophasé 220 V avec différentiel - 2 prises / **40 €**  
 Coffret divisionnaire monophasé 220 V avec différentiel- 4 prises / **50 €**

**Au-delà de 4500 W**

- Coffret divisionnaire triphasé 380 V avec différentiel - 6 prises / **65 €**  
 Coffret divisionnaire triphasé 380 V avec différentiel - 8 à 10 prises / **80 €**  
 Pas de coffret

Remarques :

**Éclairage**

- lode 1 500 W / **55 €** (superficie éclairée par spot : + ou - 28 m<sup>2</sup>)

**Carte de parking**

- Parking Astrid - Exposants halles 1, 2 et 9 (1 carte maximum par 48m<sup>2</sup>) / **25 €** pièce  
 Parking Denis - Exposants halles 3,4, 5 et 6 (1carte maximum par 48m<sup>2</sup>) / **25 €** pièce

**Fournitures accessoires**

- Badge(s) supplémentaire(s) / **2,5 €** pièce  
 Cartes d'entrée supplémentaires / **1 €** la carte - **0,50 €** à partir de 250 cartes

**WIFI**

- Connexion wifi 2 codes / **GRATUIT**  
 Connexion wifi supplémentaire / **25€**

**Eaux et égouts**

- Raccordement / **165 €**

Remarques :

**Nettoyage des stands**

- 3 €/m<sup>2</sup>**

Remarques :

**Je souhaite aménager mon stand**

- Tapis / **6 €** le m<sup>2</sup>  
 Couleur :  Gris  Rouge  Bleu  Vert  Noir  
 Cloison simple face : **30 €** le m  
 Fronton : **20 €** le m  
 Remarques :

**Total HTVA (21 %) :**

**ÉLECTRICITÉ**

Veuillez dessiner votre stand :

- > l'orienter par rapport aux allées et stands voisins
- > indiquer l'endroit exact où doivent être installés le raccordement et les fournitures électriques.

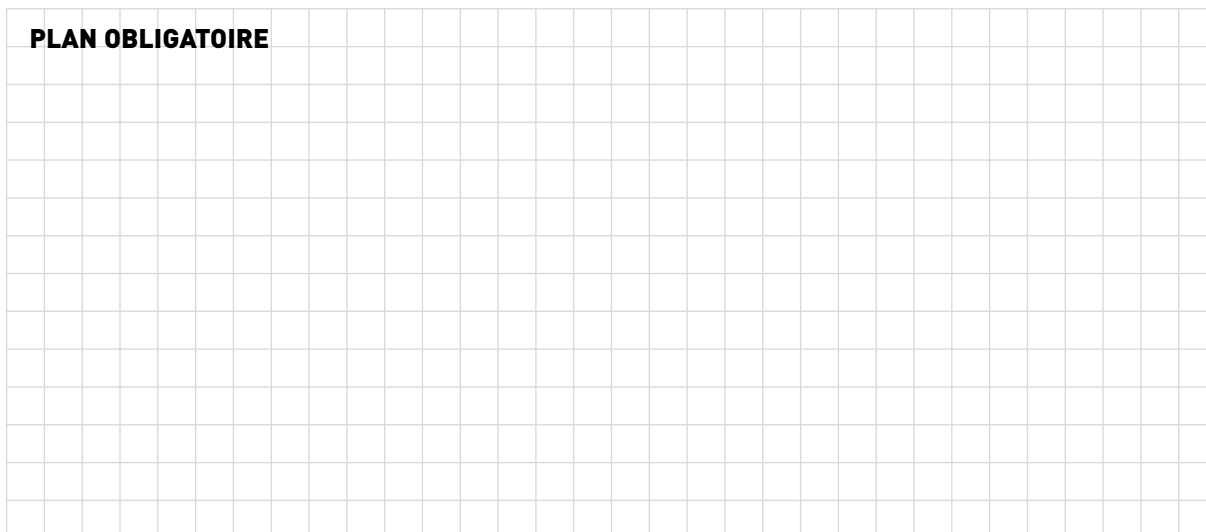
**EAUX ET ÉGOUTS**

Veuillez dessiner votre stand :

- > l'orienter par rapport aux allées et stands voisins
- > indiquer l'endroit exact où doivent être installées l'arrivée, l'évacuation des eaux et les fournitures supplémentaires éventuelles.

En cas de commande d'un stand aménagé, veuillez indiquer la présentation souhaitée.

**PLAN OBLIGATOIRE**



**LÉGENDE**

- |  |                       |  |                         |
|--|-----------------------|--|-------------------------|
|  | 5 mm = 1 m            |  | Porte pleine            |
|  | Délimitation du stand |  | Tenture                 |
|  | Cloison(s)            |  | Raccordement eau        |
|  | Spot 1 500 w          |  | Raccordement électrique |

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Nom et qualité du signataire juridiquement capable :

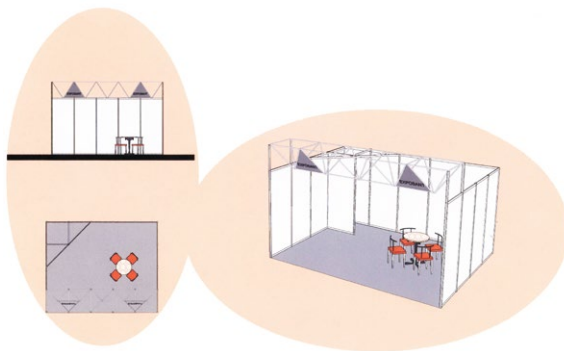
\_\_\_\_\_

Cachet de l'entreprise :



DIVERS

STAND AMÉNAGÉ DESCRIPTION



Tapis de sol, cloisons, fronton, spots, réserve + tenture (30 €/m<sup>2</sup>)

RÉSERVATION D'UN ESPACE-CONFÉRENCE

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
14 h			
15 h			
16 h			

Nom du conférencier :

---

Titre de la conférence :

---



---

À nous retourner avant le 10 janvier 2020

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales régissent les relations entre l'organisateur du salon et les participants à celui-ci et elles complètent le règlement de participation qui est repris dans le vade-mecum et disponible sur demande.

ARTICLE 2 : PORTÉE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION

La signature par le participant de la convention de participation l'engage de façon définitive.

Le participant doit occuper personnellement son emplacement et ne peut ni sous-louer, ni céder ses droits.

En cas de désistement de sa part pour quelque motif que ce soit, pour autant que tous les emplacements soient loués et que le désistement ait lieu plus de 40 jours calendrier avant le premier jour du salon, une indemnité de 25 % du prix de la location restera due à l'organisateur ainsi que les prestations effectuées et les frais de dossier obligatoires. L'organisateur, de son côté, décide souverainement de l'admission des participants sans avoir à justifier sa décision.

ARTICLE 3 : FACTURATION ET PAIEMENT

Toute facture de l'organisateur est payable au comptant. Le non paiement d'une facture à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure la déduction d'un intérêt conventionnel au taux de 12 % l'an ainsi qu'une indemnité correspondant à 10 % du montant impayé.

ARTICLE 4 : CAS FORTUIT OU FORCE MAJEURE

Si, en raison d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est impossible pour l'organisateur d'organiser le salon, il se réserve le droit de postposer la manifestation, voire de l'annuler sans que le participant puisse lui réclamer quelques dommages et intérêts que ce soient.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Le participant réalise son stand, occupe l'emplacement qui lui est dévolu et gère l'organisation de la manifestation qu'il met sur pied sous sa seule responsabilité dans le respect des normes légales réglementaires ou de simple prudence, notamment en matière de sécurité et de concurrence, de réglementation de prix et de respect de la propriété intellectuelle et industrielle et des règles énumérées dans le vade-mecum.

- Le participant est seul responsable, à l'exclusion de l'organisateur, des accidents causés par son personnel et ses biens.
- Le participant et ses assureurs abandonnent tout recours contre l'organisateur et les autres participants.
- L'organisateur se réserve le droit d'interdire et/ou de faire enlever toute construction qui lui apparaît dangereuse ou simplement inappropriée.
- Le participant est couvert en assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers dans le cadre de la police souscrite à cet effet et à ses frais par l'organisateur. Le participant est tenu, en cas de sinistre d'effectuer lui-même toute démarche utile à l'égard de la compagnie d'assurances dont les coordonnées lui seront communiquées sur simple demande par l'organisateur.

ARTICLE 6 : MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Le participant devra avoir terminé l'érection de son stand dans les 48 heures qui précèdent l'ouverture du salon. Si le montage n'a pas été entamé avant ce délai, la Direction a le droit de disposer de l'emplacement pour lequel les redevances de toute nature resteront néanmoins à charge du participant absent.

Le participant devra avoir procédé au démontage complet de son stand dans les délais et horaires déterminés par la Direction.

Passé ce délai, l'organisateur peut faire évacuer le stand aux frais et risques et périls du participant.

La Direction peut s'opposer à tout enlèvement aussi longtemps qu'une redevance à titre quelconque reste impayée.

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

La convention de participation est régie par le droit belge.

Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège et en particulier pour ce qui lui compète la Justice de Paix du 2e canton.

ATTENTION

- > **L'attribution des stands s'effectue sur base de la date d'inscription, de la superficie louée et du secteur choisi.**
- > **Vade-mecum disponible sur le site web ou sur demande (informations et règlement général de participation).**

SERVICES COMPLÉMENTAIRES :

Après votre inscription, vous recevrez une farde technique contenant des informations et bons de commandes pour des prestations et des fournitures supplémentaires :

- > Equipements Eaux / Egouts
- > Mobilier
- > Instruction montage
- > ...